

Présidence

Vice-présidence CFVU

Direction Générale des services

Sylvie MONSINJON

CFVU

17 janvier 2025 - URN

Décision n°CFVU-2024-33

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 36 votants dont 7 membres représentés

Désignations au sein de la Commission des Transitions de l'URN

- Vu l'article 17-12 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu la note en annexe

Désignation de 2 enseignants

Maria-Inès MORELLET	34
Josselin BODILIS	31
Abstention	0

Maria-Inès MORELLET et Josselin BODILIS sont élus pour siéger au sein de la Commission des Transitions de l'URN.

Désignation d'1 personnel BIATSS

Angeline CORDELIER	34
Bulletins blancs	2

Angeline CORDELIER est élue pour siéger au sein de la Commission des Transitions de l'URN.

Désignation d'1 étudiant

Nicolas GRILLON	9
Pierre BOURDEAU	26
Bulletin blanc	1

Pierre BOURDEAU est élu pour siéger au sein de la Commission des Transitions de l'URN.

Fait à Rouen, le 17 janvier 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie



Franck LE DERF

Direction Générale des Services
DAJS
direction.dajs@univ-rouen.fr
Affaire suivie par : Laura GASSE

Note d'information aux membres de la
commission de la formation et de la vie
universitaire
Séance du 17 janvier 2025

Objet : Désignation au sein de la commission des transitions (T.URN)

Texte de référence (visa) : article 17-12 des statuts de l'université

I. Attributions de la commission T.URN

La commission T.URN est chargée de réfléchir et de proposer des orientations stratégiques en matière de transition socio-écologique, de discuter sur le plan d'actions annuelles et/ou pluriannuelles de la feuille de route DD&RS qui sera mis en œuvre par l'Institut T.URN.

Elle valide le rapport annuel présenté par le directeur du service T.URN devant le CAC et le CA.

II. Représentation et désignation des membres de la commission T.URN

La commission T.URN comprend notamment :

- Deux représentants enseignants ou enseignants-chercheurs de la CFVU ,
- Un personnel BIATSS de la CFVU
- Un étudiant de la CFVU

Les membres des commissions sont élus par et parmi les conseils dont ils relèvent. Toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.